ART. 53 QUATER N° 2931

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 2931

présenté par Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

ARTICLE 53 QUATER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :	
« issues du »,	

« de ».

les mots:

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.